



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médicaments

Question écrite n° 104937

Texte de la question

M. Arnaud Montebourg appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conséquences pour nombre d'assurés sociaux du déremboursement de 152 médicaments pharmaceutiques. A titre d'exemple, un assuré retraité de Saône-et-Loire lui fait savoir que, atteint d'emphysème et de fibrose pulmonaire, sa consommation d'« Exomuc » atteint neuf boîtes par mois. Ce médicament, qui n'est plus remboursé par la sécurité sociale, coûte à ce contribuable quelque quarante euros par mois, grevant de façon importante son maigre pouvoir d'achat. Pourtant à ce jour, aucune alternative médicale ou pharmaceutique à ce médicament n'existe pour limiter les quintes de toux interminables, les raclements de gorge douloureux, les sécrétions et crachats de ce malade. Ces mesures de déremboursement ayant été prises depuis 2003, en vue de réduire les dépenses de santé, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les économies effectuées depuis lors, par médicament et par an.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Montebourg](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104937

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 10005